

## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

### Prescription FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.

Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

### REGATE D'HABITABLES TRANSPORTABLES

Dimanche 10 JUIN 2018

LAC DE MONTBEL

Club de Voile des Rives de Lérans (09003)

Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les Règlements Spéciaux Offshore (RSO) ne s'appliquent pas

#### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arbore* la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à :

- 3.1.1 -tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **B - C ou D]** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 6<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **basique** de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 -aux bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum de **0** et d'une longueur minimale de **3.95 m** appartenant aux **classes OSIRIS A ; B ; C ; R1 ; R2 ; L**
- 3.1.3 -aux quillards de Sport VL rating égal ou supérieur à 1265, et aux dériveurs en double des groupes L, M, F
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en complétant **la Fiche jointe** et en l'envoyant, à [sevretaire@cvrl.fr](mailto:sevretaire@cvrl.fr)

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence **ClubFFVoile** mention « **compétition** » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence **ClubFFVoile** mention « **adhésion** » ou « **pratique** » accompagnée d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition** datant de **moins d'un an**,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **gratuit**

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : **Dimanche 10 juin de 9h à 10h30**

5.2 Jour de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Dimanche 10 juin 2018	11h

5.3 Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- [affichées selon la Prescription Fédérale]

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type *construit et/ou côtier*

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est réduite à un tour.

#### 9. CLASSEMENT

9.1 **2** courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [le système *temps sur temps avec CVL*]

#### 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Néant

#### 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

*Pas de limitation de sortie de l'eau*

**12. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**13. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : prix en nature

**14. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Repas samedi 9 juin 2018** : Un repas tiré du sac sera organisé au club de voile.

Le restaurant La Régate sera également ouvert.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Jonathan Commissaire

[president@cvrl.fr](mailto:president@cvrl.fr)

06 83 01 32 52

Gaetan Mieulet

[secretaire@cvrl.fr](mailto:secretaire@cvrl.fr)

06 07 68 04 90

**16. LOGEMENTS**

Le camping La Régate, situé à 100m du club, propose 10% de réduction pour les régatiers pour la nuit de samedi à dimanche. Plus d'information sur le site <http://www.campinglaregate.com/>